

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.		Date d'inspection Le 27 mai 2026	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs		Numéro de permis 2019506	
Adresse 2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9		Numéro de téléphone (506) 332-3222	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Celina Boudreau Chiasson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	02 mars 2026	
Commentaires: Un plan écrit démontrant comment cette exigence sera respectée a été soumis au département le 18 mars 2025. La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'exploitante qui a confirmé que ce plan est toujours à jour.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance.</p> <p>La Mentore en Assurance de la Qualité est présente en avant midi lors des jeux extérieurs, à l'heure du dîner, ainsi qu'au début de la période de sieste.</p> <p>Les éléments suivants ont été vérifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio et le nombre maximal d'enfants - Les vérifications - Les dossiers des membres du personnels - Les compétences et formation - La routine quotidienne - Le lieu d'exploitation <p>Une discussion a eu lieu concernant le renouvellement ainsi que les 10 heures de développement professionnel que les membres du personnel éligible doivent compléter avant le 31 août 2026.</p> <p>Durant la visite, le ratio est respecté.</p>

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 mai 2026

Date

original signé par
Kysha Doiron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"